



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 66958

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur le bilan publié par l'Observatoire national du tourisme pour l'été 2001. En effet, selon cet organisme, la pénurie de main-d'oeuvre à laquelle sont confrontées l'hôtellerie et la restauration aurait pesé sur le recrutement dans ce secteur qui aurait pu être supérieur. Il souhaite savoir ce que lui inspire cette situation.

Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité a déjà eu l'occasion de répondre à cette question de l'honorable parlementaire : le secteur de l'hôtellerie-restauration est touché, depuis plusieurs années, par des difficultés de recrutement qui ne résultent pas d'une pénurie de main-d'oeuvre. Ces difficultés sont liées essentiellement à un manque d'attractivité de certains métiers. Ces questions ont été abordées avec méthode et continuité. Dans la dernière décennie, plusieurs plans de formation ont été mis en oeuvre s'appuyant notamment sur le développement d'une formation en alternance adaptée au plus près des besoins des entreprises, afin de valoriser qualification et compétence des personnes. C'est ainsi qu'en 1999 plus de 1 500 jeunes sont entrés dans le dispositif reconnaissance d'aptitude à l'emploi (RECAPE) financé par le ministère de l'emploi et de la solidarité, le secrétariat d'Etat au tourisme, le Fonds social européen et le fonds d'assurance formation de l'industrie hôtelière (FAFIH). Le taux d'entrée dans ce dispositif, auquel la profession était pleinement associée, est voisin de celui constaté pour les jeunes recrutés en contrat d'alternance classique. Outre la poursuite de plans spécifiques à ce secteur, la résolution des difficultés de recrutement et de fidélisation des salariés passe par une modernisation sociale des entreprises. L'extension de l'accord de branche du 15 juin 2001 relatif à la réduction du temps de travail et les mesures d'accompagnement prévues par le Gouvernement en constituent une première étape qui doit permettre aux partenaires sociaux de poursuivre une discussion sur les réformes dans lesquelles la profession doit s'engager rapidement.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66958

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5746

Réponse publiée le : 4 février 2002, page 615